



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

## PROJET DE RÈGLEMENT 308-9 (MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – CONCORDANCE URB-14 DU SADR)

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 novembre prochain à 19 heures, le conseil municipal devra adopter le projet de règlement suivant :

**Nature et effets :** Règlement numéro 308-9 modifiant le règlement de zonage numéro 308, ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 30<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 30<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier